SIA DU CHAPY
Procès-verbal de la commission syndicale
Réunie en séance publique le jeudi 5 décembre 2024 à 18h00
En salle du Conseil Municipal en Mairie de LAMOURA
Séance ordinaire
Date de convocation : 21 novembre 2024
Date d'affichage : …….. 2024

Présents titulaires : M. Nicolas GINDRE, M. Guillaume TERRAL, Mme Charline GROSSIORD, M. Alain MOYAT, M. Joël GAUTHIER.

Suppléants présents : M. Yanis LAHSINI, M. Christophe MALAQUIN, M. Arthur UHLEN (arrivée à 18h22)

Absents excusés : M. Antoine DELACROIX, M. Fabien STRIPPOLI

M. Charline GROSSIORD est nommée **secrétaire de séance**.

Le Président rend lecture de l'ordre du jour.

1) **Approbation du compte rendu du 4 juillet 2024**

Monsieur le Président donne lecture du compte-rendu.
Le compte-rendu est **approuvé à l'unanimité.**

2) **Installation des nouveaux délégués de la Commune de Lamoura**

Monsieur Le Président procède à l'installation des nouveaux délégués de la Commune de Lamoura suite aux élections municipales partielles du 29 septembre 2024. Les nouveaux délégués sont :

- Délégués titulaires :
 - M. Guillaume TERRAL
 - M. Joël GAUTHIER
 - M. Fabien STRIPPOLI
- Délégués suppléants :
 - M. Antoine DELACROIX
 - M. Arthur UHLEN

Délibération n°8 adoptée à l'unanimité

3) **Présentation du schéma directeur par la société PMH**

M. Malfondet est venu présenter la phase 2 et les conclusions des mises à jour du schéma directeur d'assainissement pour la partie qui concerne les réseaux, conjointement avec la commune de Lajoux (secteur du Manon) et de Lamoura-Septmoncel (SIA DU CHAPY)
L'étude des eaux claires parasites a été effectuée par temps sec et par temps de pluie. Il ressort de cette étude que des investigations complémentaires vont devoir être réalisées sur les collecteurs de transit :

- De la Combe du Lac
- De la Giraude à la route des Selmembergs
- Du bas des Selmembergs au hameau de l'Étain à Septmoncel

Le but est de localiser les arrivées d'eau claires parasites dans le réseau.
Ces travaux seront réalisés en 2025.

4) Adoption des taux applicables aux usagers pour la compétence assainissement de la nouvelle redevance « performance » instaurée par l'agence de l'eau

M. SCHWEITZER de la société Sogedo présente la nouvelle réforme de l'agence de l'eau qui consiste à la création d'une redevance performance appliquée au réseau d'assainissement et au réseau d'eau potable.

- Le SIA est chargé de collecter la redevance auprès des usagers par l'intermédiaire du délégataire de service (Sogedo) puis de la reverser à l'agence de l'eau. Le principe de cette réforme étant de pénaliser « les mauvais élèves » sur les thèmes de pollution domestique et de modernisation des réseaux de collecte.

Cette réforme ne concerne pas les réseaux individuels. Il conviendra de statuer les taux tous les ans pour N+1 par délibération. Le montant H.T pour 2025 est de 0.01€ / m3 d'eau assainie facturée.

Délibération n°9 adoptée à l'unanimité

5) Autorisation de signature de la convention des travaux du Lotissement « Les Topazes » de M. Claude ARBEZ-CARME

Monsieur Gindre informe que Monsieur ARBEZ-Carme a obtenu un accord pour un permis d'aménager pour un nouveau lotissement à Septmoncel, Hameau sur l'Étain. Il serait composé de 5 lots.
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, la commission syndicale décide d'accorder ces autorisations au Président.

Délibération n°10 adoptée à l'unanimité

6) Bilan de déshydratation des boues

Monsieur Le Président informe le conseil syndical que la précédente campagne de déshydratation a eu lieu en mars 2023, juste avant les travaux de rénovation du bassin d'aération. Les résultats financiers sont positifs en termes de coût pour la campagne 2024. On constate plus de matière sèche dans les boues dû à une augmentation de l'activité industrielle qui diminue le tonnage. Suite à la panne d'un agitateur, le pompage des boues a dû s'effectuer par le haut du bassin, impliquant un reste de matière au fond du bassin. La quantité estimée était de 130 tonnes pour un tonnage final de 96,74 tonnes. Le coût est de 25 637.00€ HT pour une estimation de départ de 35 480.000€ HT.

La prochaine campagne de déshydratation devra s'effectuer en juin 2025.

7) Bilan des travaux de réseaux EU

Montépile : 5 299.14€ HT

Place Centrale : 7666.80€ HT

Usine Dalloz au Village : 2 118.20€ HT

Le Manon : 12 001.40€ HT

Lotissement le relais : 1 813.00€ HT (travaux refacturés à Jurisparc)

Chemin des Marmottins : 8 243.40€ HT

Total : 37 141.94€ HT

Départ de M. Arthur UHLEN et de Mr SCHWEITZER à 19h15.

8) Point financier

Monsieur Le Président présente un bilan financier prévisionnel de l'exercice 2024.

- Pour la section de fonctionnement :

Les dépenses pour 171 995.74€
Les recettes pour 188 707.19€
Excédent = 16 711.45€

- Pour la section d'investissement :

Les dépenses pour 135 856.23€
Les recettes pour 203 930.01 €
Excédent = 68 073.78 €

L'exercice 2024 devrait se terminer avec un excédent de clôture de 84 785.23€.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 19h30

Le Président, Le secrétaire de séance,

Nicolas GINDRE Charline GROSSIORD

Au registre, suivent les signatures,
Pour extrait d'acte conforme,